



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21 / 02 / 2024

Dossier complet le : 26 / 02 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0074

### 1 Intitulé du projet

Construction d'un complexe de padel sur un terrain délaissé à Peypin (13124)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCI LA PEYPINNOISE

Raison sociale

N° SIRET

4 4 0 2 8 2 3 9 0 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

PANFILI

Prénom(s)

REMY

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44°d)	44 : Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. 44.d : Autres équipements sportifs culturels ou de loisirs et aménagements associés.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de 10 cours de padel et modification de la clôture interne. Deux terrains seront construits sur une ancienne dalle de béton déjà présente sur le site, le reste des terrains n'auront pas de travaux de terrassement (uniquement de nivellement). Il n'y aura pas d'aggravation de la surface imperméable du site. Concernant le stationnement, la parcelle accueille déjà un parking de 281 places.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un complexe sportif réutilisant des infrastructures déjà existantes afin de limiter l'impact environnemental ainsi que les espaces bâtis.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront selon les étapes suivante:

- terrassement de la partie champs
- création des dalles pour les terrains (3 semaines de séchage)
- installation des terrains (15 jours de pose)

La durée des travaux est estimée entre 3 et 4 mois.

Le début des travaux peut être envisagé à partir d'août 2024

L'accès unique se fera depuis la zone d'activité de Valdonne.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le complexe sera ouvert de 9h à 22h30, 7 jours sur 7.

L'opération n'engendrera pas d'augmentation de la population permanente (pas de construction de logements) mais une légère augmentation de l'activité humaine liée au projet de loisir et du sport. L'opération est donc susceptible d'augmenter légèrement le trafic routier dans le secteur.

Les utilisateurs du complexe pourront stationner sur le parking de 281 places déjà présent sur le site du projet, et l'accès unique du projet se fera depuis la zone d'activité de Valdonne.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un examen au cas par cas au titre de la rubrique 44.b et à une demande de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	59 121 m <sup>2</sup>
Surface de plancher existante	471,16 m <sup>2</sup>
Surface de plancher du projet	0 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le projet initial prévoyait de régulariser les installations construites (chalets, ombrières, dalle béton et scène maçonnée, toilettes et locaux techniques), d'affecter la dalle existante en 2 zones séparées par une clôture: une zone de jeux d'enfants libres (20 personnes) et une zone de spectacle pouvant accueillir au maximum 600 personnes. Le projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé n° PC 013 073 21 00029.

Le projet actuel prévoit de régulariser les installations construites (chalets, ombrières, dalle béton et scène maçonnée, toilettes et locaux techniques) et de créer 10 cours de padel dont 2 sur la dalle bétonnée. La clôture interne sera modifiée. Les parkings déjà réalisés seront utilisés.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est éloignée de moins de 2km de deux ZNIEFF de type II « Chaîne de l'étoile » et « Massif du Garlaban ». Voir atlas cartographique : Annexe volontaire 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à plus de 13 km de l'aire d'adhésion du parc National des Calanques.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de l'étude est situé dans la zone tampon (à 200 m) d'un site inscrit au titre des monuments historiques qui est le château de Valdonne.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Peypin dispose d'un PPR concernant le phénomène de retrait/gonflement des argiles ainsi qu'un PPR miniers.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ils ont été approuvés par arrêtés préfectoraux le 27 février 2017 (PPR retrait/gonflement des argiles) et le 15 avril 2022 (PPR miniers).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est éloignée de 1,4 km de la zone Natura 2000 (ZSC) « Chaîne de l'Etoile - Massif de Garlaban » (FR9301603) et de 8 km de la zone Natura 2000 (ZSC et ZPS) « Massif de la Sainte-Baume » (FR9301606).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la construction de sanitaires ou autre bâtiment nécessitant l'utilisation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de prélèvements ni de travaux risquant d'atteindre les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit uniquement des travaux de nivellements. Le projet ne sera donc pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit uniquement des travaux de nivellements. Le projet ne sera donc pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la construction de sanitaires ou autre bâtiment nécessitant le raccordement à l'eau potable et à l'assainissement. L'impact potentiel associé est donc nul.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu des mesures d'intégration écologique qui seront mises en œuvre par la maîtrise d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre pour la conservation des espèces prescrites à l'issue du diagnostic écologique de 2023, la portée des impacts du projet en phase travaux et en phase d'exploitation est jugée faible.  Se référer à l'annexe du pré-diagnostic écologique (Annexe volontaire 2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe 1,4 km. Le projet d'aménagement n'est pas de nature à occasionner des incidences notables dommageables sur ces espèces ou ces habitats d'intérêt communautaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire communal est concerné par de nombreux risques technologiques majeurs au DDRM et sur le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> : Risque industriel, Pollution des sols et Risque nucléaire  Aucun de ces risques n'impactent le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal est concerné par de nombreux risques naturels majeurs au DDRM et sur le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> : Feu de forêt, Inondation, Mouvements de terrain, Retrait/gonflement des argiles, Radon, Séisme, et Risque minier  Pour les risques naturels impactant le projet, se référer à l'annexe volontaire 3 sur les risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le complexe engendrera une augmentation du trafic localement. L'impact potentiel est faible au vue du trafic déjà engendré par la présence du parc de loisirs "Le Bois des Lutins".
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être source de bruit (balles contre les parois en verre). Le projet est situé dans une zone d'activité, aucune maison domestique n'est présente à 150m du site. L'impact est donc faible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains seront éclairés chacun de manière indépendante par 4 spots situés à 6m de haut et orienté vers le sol. Au maximum, ces éclairages seront utilisés jusqu'à 22h30.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux des déchets non dangereux et inertes seront produits. Ces derniers seront traités et évacués correctement. Seuls quelques mouvements de terre sont à prévoir lors du nivellement. Celles-ci seront ensuite réutilisées sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 200 m du château de Valdonne. Le projet est situé sur une butte, et une haie de pins permet de le dissimuler par rapport au château. Le projet a fait l'objet d'une expertise par l'Architecte des Bâtiments de France et a reçu un avis favorable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences liées au projet sont très faibles et ne sont pas susceptibles d'être cumulées.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Propositions :

- les terrains de padel seront réalisés en béton poreux perméables
- l'ensemble des cheminements seront réalisés en stabilisés et matériaux perméables.
- les spots lumineux seront équipés de LED et orientés uniquement vers le sol. Les éclairages des terrains seront indépendant de manière à n'éclairer que les terrains utilisés.
- L'ensemble des installations projetées ne sont pas visible depuis l'espace public. Les installations reprendront les codes architecturaux et des matériaux des installations sportives.

En ce qui concerne le milieu naturel, les principales mesures sont les suivantes:

- Absence d'utilisation de produits polluants et de produits phytosanitaires en phase chantier et exploitation
- Adaptation du calendrier des travaux aux périodes de sensibilité moindre pour la faune
- Limitation de la prolifération des espèces végétales invasives
- Utilisation d'espèces locales pour les plantations
- Veille sur les pièges artificiels pour la petite faune en phase chantier
- Mise en place de dispositif visant à lutter contre la pollution des eaux et des milieux en phase chantier: Entretien régulier des engins, gestion des déchets, gestions des matériaux, limitation de l'envol des poussière, etc.
- Favoriser l'installation d'abris et gîtes artificiels pour la petite faune

Les mesures proposées pour le milieu naturel sont détaillées dans le pré-diagnostic écologique (annexe volontaire 2)

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A l'issue du diagnostic écologique, des prescriptions durant le chantier sont justifiées pour éviter les impacts sur les composantes écologiques des milieux environnants. Compte tenu de la mise en œuvre de ces mesures, et d'un site déjà grandement anthropisé, le projet ne vient pas impacter l'environnement de façon négatif.

Ainsi le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale plus approfondie.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Atlas cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pré-diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Risques Naturels	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Attestation PCMI 14 selon l'article R.431-16 F du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

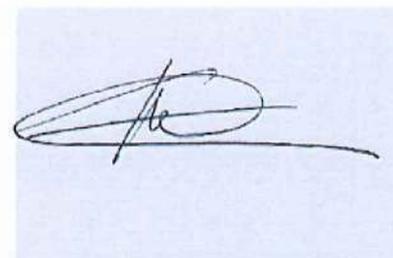
Nom PANFILI

Prénom REMY

Qualité du signataire Représentant de la SCI LA PEYPINNOISE

À Peypin

Fait le 2 / 1 / 0 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)